



Paris, le 30 mars 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fermeture du centre Saint Lazare : une solution proposée à chacun

Le 17 janvier dernier, la Ville de Paris et l'Association Emmaüs ont pris l'initiative d'ouvrir un site dans l'ancien hôpital St Lazare pour mettre à l'abri jusqu'au 31 mars une centaine d'exilés du 10^{ème} arrondissement.

Ces exilés, principalement originaires d'Afghanistan, s'étaient regroupés le long du Canal St Martin dans des conditions de vie indignes et un état sanitaire préoccupant, qui ne pouvaient laisser sans réaction, face à un hiver particulièrement rigoureux.

Afin de prévenir une situation de crise humanitaire, l'Association Emmaüs et la Ville de Paris ont donc ainsi porté assistance aux jeunes exilés, palliant à ce qui relève normalement de la responsabilité de l'Etat.

Ce site provisoire a permis, pendant 2 mois et demi, d'offrir, chaque nuit, des dortoirs, des repas, des douches et un accès à l'hygiène pour les personnes accueillies. En complémentarité avec le kiosque, (lieu d'accueil et d'orientation des exilés du 10^{ème}, ouvert en octobre 2008 en partenariat Ville de Paris - Association Emmaüs - France Terre d'Asile), **les exilés ont pu être soutenus pour faire valoir leurs droits** de demandeurs d'asile en France. Avec l'action de nombreux bénévoles et du monde associatif, **ils ont pu accéder aux soins et aux services de santé** et, pour la moitié d'entre eux, **s'engager dans l'apprentissage du français.**

Pendant cette période, l'Association Emmaüs, a œuvré pour connaître la situation de chaque personne accueillie et déterminer les besoins et attentes de chacun. Il en ressort que **44% disposent d'autorisation régulière de séjour en France, que 20% (dit "Dublin") sont en attente, et que 93% souhaitent un hébergement.** Ce constat objectif permet d'affirmer que les ressortissants afghans accueillis à St Lazare, ne sont ni des clandestins, ni des personnes en transit vers le nord de l'Europe, mais bel et bien des demandeurs d'asile, bénéficiaires à ce titre d'un droit à l'hébergement reconnu tant par la législation française que par le droit européen.

Sur la base de l'analyse de ces situations individuelles, l'Association Emmaüs a engagé avec la préfecture de Paris un travail d'orientation des personnes vers les places en Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile (CADA) disponibles en Ile de France et en Province. La

Ville de Paris et l'Association Emmaüs ont mobilisé de leur côté toutes les places d'hébergement dont elles pouvaient disposer.

Ainsi, au moment de la fermeture du site Saint Lazare, le 31 mars, chaque personne présente en permanence dans le centre se verra proposer une solution d'hébergement.

La Ville de Paris et l'Association Emmaüs, qui ont décidé conjointement d'ouvrir ce site provisoire et de le fermer au 31 mars (les locaux ne permettant pas de proposer un hébergement de qualité sur le long terme), démontrent ainsi qu'il est possible d'accueillir et d'orienter des personnes exilées en France.

Au-delà de la situation des hébergés du centre St Lazare, la Ville de Paris et l'Association Emmaüs expriment leurs préoccupations devant la situation des demandeurs d'asile, qui restent nombreux dans la capitale. Plus de 3 000 sont en attente d'un hébergement dans le dispositif national d'accueil géré par l'Etat. Une extension des capacités d'accueil en CADA est donc plus que jamais nécessaire, ainsi que la création de places d'hébergement.

Alors que s'annonce la fermeture d'ici l'été de 500 places d'hébergement dédiés aux personnes sans-abri sur Paris et que les centres actuellement ouverts sont saturés, **la Ville de Paris et l'Association Emmaüs demandent au gouvernement d'intervenir pour maintenir les capacités d'accueil ouvertes cet hiver ou de les compenser par d'autres ouvertures à Paris et en Région Parisienne.**

Contacts presse

Service de presse Ville de Paris, Nathalie Royer
01 42 76 49 61 - service.presse@paris.fr

Service Communication Association Emmaüs : Anne Derycke
01 44 82 77 43 - 06 62 82 65 47 - communication@emmaus.asso.fr